

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS  <u><b>2019.10.01</b></u>	<p style="text-align: center;"><b>ANNEE 2019</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Objet</u> : <b>Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable</b></p>
<p>Le vingt quatre octobre deux mille dix neuf</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Thierry CHABANON donne pouvoir à Michel AUBRUN, Lionel GENTIT donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES, Mélusine PILLOUD donne pouvoir à Franck CALAS, Jocelyne ROLLET donne pouvoir à Elisabeth PASSOT, Gérard SZYNDRALEWIEZ donne pouvoir à Didier REY, Nathalie VERNUS-PROST donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION.</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Marie-Pierre GINTRAND</p> <p>Date convocation : 17 octobre 2019</p> <p>Membres en exercice : 15          Présents : 9                  Votants : 15  <small style="margin-left: 200px;">***</small></p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Mogneneins a émis le titre de recettes n°76 en 2013 d'un montant de 100 euros pour des frais de dépôts sauvage.

Il explique que cette recette n'a pas pu être recouvrée par le Trésorier et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non-valeur de ce titre de recettes (compte n°6541).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur du titre de recettes n° 76 de l'année 2013 sur le compte 6541.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,  
 Le Maire,  
 Jean-Pierre CHAMPION